

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Séance du 23 MARS 2010

L'an deux mille dix, le vingt trois mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Mondelange s'est réuni en séance ordinaire salle Europe sous la Présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, suivant convocation faite le 16 mars 2010.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Membres présents :

Messieurs SCHMITT – TRIVELLATO – ZORATTI - FELLAG – GUERHARD - MARTINEL –
MOLINET – DEDENON - LAMARLE - SARI - RIECKENBERG – GROSJEAN - SADOCCO – FRITZ
Mesdames TOFFOLINI – BIORDI - LAMARLE - PELLEENZ — LAGANA -WAGNER – DJAMAA -
ROEHRIG – DA COSTA - FROHBERG – BECK - LEMOINE -
Mademoiselle NICOLAI

Membres absents excusés:

Madame MALONI

Membres ayant donné procuration:

Madame MALONI à Monsieur SADOCCO

Arrivée de Madame SOLVER à 19 H 07 pendant la lecture des décisions.

ORDRE DU JOUR

(avec présentation des points)

Désignation du Secrétaire de Séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2010

Décisions de Monsieur le Maire :

N° 01/2010 : décide de confier à IMPRIMERIE INTER'PRINT à MARLY le lot II – conception graphique du marché impression et conception graphique pour le lot suivant :

- lot II-1 : Magazines d'information mensuels pour un montant HT minimum : 3.000,- €
- maximum : 9.000,- €

N° 02/2010 : décide de confier à l'agence Ma Boîte de Com à LARNADELAIN (Luxembourg) le lot II – Conception graphique du marché impression et conception graphique pour le lot suivant :

- lot II-2 : bulletins municipaux pour un montant HT – minimum : 2.000,- € -
maximum : 8.000,- €

N° 03/2010 : décide de signer avec EUROVIA LORRAINE à FLORANGE l'avenant n° 1 concernant le marché signé le 1^{er} juillet 2009 pour le réaménagement fonctionnel et de sécurisation de voiries urbaines et d'une bretelle de l'échangeur A31 d'un montant total HT de 60.294,28 €, soit un marché total de 1 055 964,98 €.

N° 04/2010 : décide de nommer la SCP A. BOUZIDI – Ph BOUHANNA, avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, pour défendre la commune dans l'affaire Préfet de la Moselle (EUROVIA) et de verser à la SCP A. BOUZIDI – Ph BOUHANNA les honoraires d'un montant de 2.990,- €.

N° 05/2010 : décide de verser à Maître Bertrand MERTZ, Avocat à Thionville, ses honoraires d'un montant de 2.990,- € pour l'affaire EUROVIA.

Finances – Administration générale

Point n° 1. - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Examen et approbation du Compte Administratif 2009 dont un projet est joint à la convocation.

Point n° 2. - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Examen et approbation du Compte Administratif 2009 dont un projet est joint à la convocation.

Point n° 3. - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU STADE

Examen et approbation du Compte Administratif 2009 dont un projet est joint à la convocation.

Point n° 4. - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ANNEXE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Examen et approbation du Compte Administratif 2009 dont un projet est joint à la convocation.

RESULTATS C.A. 2009 – VILLE - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU STADE ET DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

<i>En Euros</i>	<i>Budget Ville</i>	<i>Budget Assainissement</i>	<i>Budget Lotissement</i>	<i>Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage</i>
<u>Fonctionnement</u>				
Recettes	5 447 898,20	63 907,91	29 068,22	26 357,60
Dépenses	4 602 115,57	67 841,73	12 658,54	14 642,02
Résultat	845 782,63	-3 933,82	16 409,68	11 715,58
<u>Investissement</u>				
Recettes	2 847 934,81	235 410,26	/	711 398,04
Dépenses	3 359 449,69	218 506,88	/	670 738,67
Résultat	-511 514,88	16 903,38	/	40 659,37
Résultat Budget total	334 267,75	12 969,56	16 409,68	52 374,95
Restes à réaliser				
Recettes	494 100,00	/	/	0
Dépenses	415 000,00	/	/	2 000,00
Résultat	79 100,00	/	/	- 2 000,00
RESULTAT FINAL	413 367,75	12 969,56	16 409,68	50 374,95

Point n° 5.- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DE LA VILLE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville dressé par le Receveur-Percepteur de Moyeuivre-Grande.

Point n° 6.- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement dressé par le Receveur-Percepteur de Moyeuivre-Grande.

Point n° 7.- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU STADE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget annexe du lotissement du Stade dressé par le Receveur-Percepteur de Moyeuivre-Grande.

Point n° 8.- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET ANNEXE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage dressé par le Receveur-Percepteur de Moyeuivre-Grande.

Les comptes de gestion sont consultables dans les dossiers du Conseil Municipal.

Point n° 9. - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat portera sur les orientations générales du budget primitif 2010.

Une note concernant le débat d'orientation budgétaire est fournie en annexe de la présente convocation.

Sont également joints à la convocation :

☞ *la situation de la dette au 31.12.2009*

☞ *un état des bases notifiées 2010 et taux des 3 taxes 2009*

☞ *un état de la Dotation Globale de Fonctionnement 2010*

☞ *un état prévisionnel du programme pluriannuel d'investissement*

Point n° 10.- ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire rappelle que des états sont transmis par la recette-perception pour un montant total de 147,- euros et qu'ils peuvent être consultés en mairie.

Affaires Foncières – Urbanisme

Point n° 11. - RUE DU CIMETIERE ET RUE DU NORD – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec France Télécom relative aux opérations d'enfouissement des réseaux rue du Cimetière et rue du Nord. Cela concerne l'enfouissement de quarante et un branchements aériens et représente une subvention de 5.899,85 €.

AUTRES COMMUNICATIONS

Les dossiers présentés au Conseil Municipal pourront être consultés au Secrétariat du Maire.

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE, *à l'unanimité*, Madame DA COSTA comme secrétaire de séance. Elle sera assistée de Monsieur HEIP, Directeur Général des Services.

Approbation du compte rendu du 2 mars 2010 : *à l'unanimité*

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Arrivée de Madame SOLVER à 19 H 07 pendant la lecture des décisions

Point n° 1

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur SCHMITT Gilbert, quitte la salle. Monsieur FELLAG donne lecture des réalisations au niveau de chaque chapitre du compte administratif de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

ARRETE le compte administratif 2009, comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	A	4 350 000,00	4 866 070,00	9 216 070,00
				
	Titres de recettes émis*.	B	2 847 934,81	5 047 898,20	7 895 833,01
				
	Restes à réaliser.	C	494 100,00	/	494 100,00
				
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales.	D	4 350 000,00	4 866 070,00	9 216 070,00
				
	Engagements.	E	/	/	/
				
	Mandats émis*.	F	3 198 546,62	4 602 115,57	7 800 662,19
....					
	Dépenses engagées non mandatées. .	G	415 000,00	/	415 000,00
				
	Solde d'exécution				
RESULTAT DE L'EXERCICE	(B-F) Excédent.			445 782,63	95 170,82
				
	(F-B) Déficit.		350 611,81	/	
				
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent.		79 100,00	/	79 100,00
....					
	(G-C) Déficit.		/	/	
				
RESULTAT REPORTE	Excédent.			400 000,00	239 096,93
	Déficit.		160 903,07		
				
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)				
	Excédent.			845 782,63	413 367,75
	Déficit.		432 414,88		
				

Point n°2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur SCHMITT Gilbert, quitte la salle. Monsieur FELLAG donne lecture des réalisations au niveau de chaque chapitre du compte administratif de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

ARRETE le compte administratif 2009 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	A	271 550,00	71 000,00	342 550,00
	Titres de recettes émis*.	B	147 562,25	55 056,78	202 619,03
	Restes à réaliser.	C	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales. ...	D	271 550,00	71 000,00	342 550,00
	Engagements.	E	/	/	/
	Mandats émis*.	F	218 506,88	67 841,73	286 348,61
	Dépenses engagées non mandatées. .	G	/		
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent.				
	(F-B) Déficit.		70 944,63	12 784,95	83 729,58
	Reste à réaliser		/	/	
	(C-G) Excédent.		/	/	
	(G-C) Déficit.		/	/	
RESULTAT REPORTE	Excédent.		87 848,01	8 851,13	96 699,14
	Déficit.		/	/	
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)				
	Excédent.		16 903,38		12 969,56
	Déficit.			3 933,82	

Point n° 3

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, quitte la salle. Monsieur FELLAG donne lecture des réalisations au niveau de chaque chapitre du compte administratif du budget annexe du lotissement de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBURG – LEMOINE)

ARRETE le compte administratif 2009, comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	A	0	29 070,00	29 070,00
	Titres de recettes émis*.	B	0	0	
	Restes à réaliser.	C	/	/	
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales. ...	D	0	29 070,00	29 070,00
	Engagements.	E	/	/	/
	Mandats émis*.	F	0	12 658,54	12 658,54
	Dépenses engagées non mandatées. .	G	/		
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	(B-F) Excédent.		/	/	
	(F-B) Déficit.		/	12 658,54	12 658,54
	Reste à réaliser		/	/	
	(C-G) Excédent.		/	/	
	(G-C) Déficit.		/	/	
RESULTAT REPORTE	Excédent.		/	29 068,22	29 068,22
	Déficit.		/	/	
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)				
	Excédent.		0	16 409,68	16 409,68
	Déficit.		/	/	

Point n° 4

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, quitte la salle. Monsieur FELLAG donne lecture des réalisations au niveau de chaque chapitre du compte administratif du budget annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

ARRETE le compte administratif 2009, comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	A	710 000,00	35 000,00	745 000,00
	Titres de recettes émis*.	B	711 398,04	26 357,60	737 755,64
	Restes à réaliser.	C	/	/	
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales. ...	D	710 000,00	35 000,00	745 000,00
	Engagements.	E	/	/	/
	Mandats émis*.	F	670 738,67	14 642,02	685 380,69
	Dépenses engagées non mandatées. .	G	2 000,00	/	2 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent.		40 659,37	11 715,58	52 374,95
	(F-B) Déficit.		/	/	
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent.		/	/	
	(G-C) Déficit.		2 000,00		2 000,00
RESULTAT REPORTE	Excédent.		/	/	
	Déficit.		/	/	
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)				
	Excédent.		38 659,37	11 715,58	50 374,95
	Déficit.				

Point n° 5

OBJET : COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET DE LA VILLE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire,
A l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point n° 6

OBJET : COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire,
A l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point n° 7

OBJET : COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMET DU STADE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire,
A l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point n° 8

OBJET : COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET ANNEXE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire,
A l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point n° 9

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur FELLAG rappelle les règles concernant le débat d'orientation budgétaire et précise que les conseillers ont reçu avec la convocation à la présente séance les documents suivants :

- ↳ *la situation de la dette au 31.12.2009*
- ↳ *un état des bases notifiées 2010 et taux des 3 taxes 2009*
- ↳ *un état de la Dotation Globale de Fonctionnement 2010*
- ↳ *un état prévisionnel du programme pluriannuel d'investissement*

Le Compte Administratif venant d'être voté au point précédent laisse apparaître un résultat final excédentaire de 413 367,75 euros sur le budget principal qui tient compte des opérations d'ordre et des restes à réaliser, d'un excédent de 12 969,56 euros sur le budget assainissement, d'un excédent au budget de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de 50 374,95 euros ainsi qu'un excédent au budget du lotissement du Stade d'un montant de 16 409,68 euros.

En ce qui concerne le fonctionnement :

Les dépenses :

Depuis maintenant trois ans, les dépenses augmentent modérément en fonctionnement (notamment + 1,27% pour les dépenses réelles de fonctionnement sur la dernière année). La Commune arrive en général à réduire un poste de dépenses pour compenser un autre qui augmente.

Cela permet d'obtenir des hausses de dépenses mesurées même en présence de hausses conséquentes de certains postes.

Les prévisions de dépenses seront en hausse de 1,52% pour l'année 2010, soit moins que l'inflation prévisionnelle.

Les recettes :

Depuis maintenant 4 ans nous assistons à une stagnation voire une régression des recettes de fonctionnement (notamment -0,33% pour les recettes réelles de fonctionnement sur la dernière année).

La baisse des dotations et compensations de l'Etat (-6% en trois ans soit - 98 000 €) constitue la principale raison à cette diminution.

Pour 2010, la Dotation Globale de Fonctionnement communale n'augmentera que de 0,9 % soit moins que l'inflation.

Pour ce qui est des bases notifiées des 3 taxes, la revalorisation des bases a été fixée par les services de l'Etat à 1,2% par la loi de finances.

Reste la problématique de la suppression de la taxe professionnelle qui est sensée être compensée en 2010 mais dont l'évolution future n'est pas encore complètement assurée.

D'ailleurs, dès 2010, la commune de Mondelange perd 17 000 € de compensation par rapport à l'ancien système de taxe professionnelle (1 159 000 € au lieu de 1 176 000 €). C'est-à-dire qu'à taux constant, la commune percevra 1 159 000 € en 2010 avec la compensation, alors qu'elle aurait dû percevoir 1 176 000 € avec l'ancienne taxe professionnelle.

Nous sommes donc en plein dans un effet ciseaux qui voit nos dépenses augmenter (+1, 27% en 2009 soit +47 500 €) et les recettes diminuer (-0,33% en 2009 soit -16 000 €). Cette situation est récurrente depuis 2006.

Afin de maintenir l'aide supplémentaire au CCAS (+25 000 € soit + 55%), de maintenir l'augmentation de l'aide aux activités extra scolaires des écoles maternelles et primaires de 50%, de maintenir le triplement de l'aide de la commune aux sorties pédagogiques des écoles maternelles et primaires, de financer le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage imposé par l'Etat, de maintenir l'effort financier envers les associations sportives de Mondelange notamment, le budget a été diminué de 30 000 € de dépenses sur certains postes budgétaires.

Ainsi pour le budget 2010, les prévisions budgétaires augmentent modérément (+ 1,52%).

Mais cette réduction des dépenses n'est pas suffisante devant l'autofinancement nécessaire pour continuer à doubler les investissements comme en 2009 et il convient d'augmenter le taux des trois taxes et du taux relais de la contribution foncière des entreprises qui entrera en vigueur en 2011 de 2,50%.

En ce qui concerne l'investissement :

Monsieur TRIVELLATO liste les principaux travaux et principales acquisitions à réaliser en 2010

Sur la base du programme prévisionnel de 3 ans arrêté en 2009, les travaux 2010 prévus sont les suivants (hors remboursements d'emprunts) (liste non exhaustive de 2.600.000 €) :

- Enfouissement de réseaux rue du Nord et rue du Cimetière (1.200.000 €)
- Doublement de la bretelle d'autoroute, création d'une voirie d'accès à la zone de la Sente par la rue de Metz ainsi que trottoirs et parking rue de Bousse (670.000 €)
- Réfection de la rue De Gaulle (50 000 €)
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la rue de Metz et de l'Ilot du centre (60.000 €)
- Réfection de puits perdus rue d'Amnéville et rue Simon (50.000 €)
- Démolition de divers bâtiments (33 rue de Bousse, 405 rue de Metz et 46 rue de la Gare) (105.000 €)
- Réfection de diverses façades (presbytère, services techniques, boulodrome) (105.000 €)
- Création de parcs et lieux de promenades (100.000 €)
- Création d'un columbarium (10.000 €)
- Achat de matériels informatiques (10.000 €)
- Achat divers matériels et mobiliers pour les services municipaux (120.000 €)
- Achat de la maison 405 rue de Metz (110.000 €)

- Etude d'aménagement zone SAVOILOR (10.000 €)

Les principaux travaux d'investissement pour 2011 sont les suivants hors remboursements d'emprunts (projets déjà étudiés ou en cours d'étude – liste non exhaustive de 2.110.000 €).

- Enfouissement de réseaux et réhabilitation îlot de l'Eglise, rue Saint Jean, rue de l'Eglise et rue du Camp (2.000.000 €)
- Maîtrise d'œuvre enfouissement de réseaux rue de Metz (50.000 €)
- Achat de terrains (rue des Fleurs et rue Bizet) (60.000 €)

Point n° 10

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu d'accepter le dégrèvement des personnes pour lesquelles il n'est pas possible de procéder au recouvrement de la redevance des ordures ménagères ainsi que de produits divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les dégrèvements suivant états joints d'un montant total arrêté à la somme de 147,- euros.

Point n° 11

OBJET : RUE DU CIMETIERE ET RUE DU NORD – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM

Monsieur TRIVELLATO présente au Conseil Municipal la convention relative aux opérations d'enfouissement des réseaux rue du Cimetière et rue du Nord dans le cadre des travaux de sécurisation des chaussées 2010.

Ces documents fixent les conditions techniques et financières d'enfouissement des réseaux France Télécom.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative aux opérations d'enfouissement des réseaux rue du Cimetière et rue du Nord avec France Télécom.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.